

DELIBERATION N°.2023.004

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 18 janvier, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A JACQUELINE HAESINGER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, GILDO VIERA A GILDAS QUIQUEMPOIS, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A PIERRE BARROS, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

ABSENTES : LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD

Blaise ETHODET-NKAKE est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : ACCORD SUR LE RETRAIT DE LA VILLE D'AUBERVILLIERS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

RAPPORTEUR : MICHEL NUNG

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des collectivités des territoriales ;

Vu la délibération du 07 juillet 2022 de la commune d'Aubervilliers relative à son retrait du SIRESCO ;

Vu la délibération du SIRESCO du 06 décembre 2022 actant le principe de retrait de la ville d'Aubervilliers du SIRESCO ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour la restauration collective SIRESCO ;

Considérant les échanges et les réunions de travail qui ont eu lieu entre le SIRESCO et la ville de d'Arcueil concernant la définition des modalités de retrait ;

Après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable à la demande de retrait de la ville d'Aubervilliers du SIRESCO.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Blaise ETHODET-NKAKE

